



**Fonds des Subventions des Sous-Composantes
3.2 et 3.3 du Projet HASKE
(« Arzikin Haské »)**

**Guichet 1 : Développement d'un marché des produits
Solaire Hors Réseau certifiés à usage domestique
(SHR)**

**APPEL A CANDIDATURES COMMUN
G1-A3 (FBR) ET G1-A4 (CATALYTIQUE)**

Niamey, Niger

Juillet 2026

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET LEXIQUE

A. ABREVIATIONS

Sigle	Signification
ANERSOL	Agence Nationale de l'Energie Solaire
AVI	Agent Vérificateur Indépendant
CAF	Coût Assurance Fret (Incoterm import)
CPE	Cuisson Propre et Efficace
E&S	Environnemental et Social
ERP	Enterprise Resource Planning – Système de Planification des Ressources
FBR	Financement Basé sur les Résultats
GF	Gestionnaire de Fonds (opérateur du fonds Arzikin Haské)
GOGLA	Global Off-Grid Lighting Association
GRC	Gestion de la Relation Client
IEC	International Electrotechnical Commission
IMF	Institution de Microfinance
IoT	Internet of Things (Internet des Objets)
MTF	Multi-Tier Framework (cadres multi-niveaux d'évaluation de l'accès à l'énergie)
NIGELEC	Société Nigérienne d'Electricité
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAD	Project Appraisal Document (document d'évaluation Banque Mondiale)
PAYGO	Pay-As-You-Go (modèle de crédit solaire à l'usage)
SAV	Service Après-Vente
SC	Subvention Catalytique
SHR	Systèmes / Produits Solaires Hors Réseau
SHS	Solar Home System – système solaire domestique
UGP	Unité de Gestion du Projet (composante 3 du Projet HASKE)
UPE	Usage Productif de l'Energie solaire
VBG	Violences Basées sur le Genre
VeraSol	Programme de certification qualité des produits SHR (ex-Lighting Global/GOGLA)
XOF	Franco CFA – monnaie utilisée dans les tableaux de primes

B. LEXIQUE

Terme	Définition
Appel à candidatures	Procédure par laquelle le Fonds invite des entreprises éligibles à soumettre une proposition de subvention.
Arzikin Haské	Nom du fonds de subventions des sous-composantes 3.2 et 3.3 du Projet HASKE. Signifie « richesse de la lumière » en haoussa.
Bénéficiaire	Entreprise ayant signé un contrat de subvention avec le Fonds et recevant des décaissements au titre du FBR ou de la Subvention Catalytique.
Co-financement	Contribution financière propre de l'entreprise requise en complément de la subvention catalytique (minimum 20 % du montant total du projet).
Décaissement	Versement effectif d'une tranche de subvention par l'UGP sur recommandation du GF, après vérification des conditions contractuelles.
Guichet	Fenêtre de financement thématique : G1 = produits SHR certifiés à usage domestique ; G2 = usage productif de l'énergie solaire (UPE).
Jalon	Étape contractuelle dont l'atteinte conditionne le versement d'une tranche de la subvention catalytique. Maximum 5 jalons par contrat.
Préfinancement	Avance partielle sur la subvention FBR, accordée pour l'achat de stocks de produits SHR. Plafonné à USD 250 000 et 50 % de la subvention réservée.
Prime géographique	Complément de la subvention FBR versé pour chaque kit SHR vendu dans une zone éloignée ou vulnérable définie en Annexe D.
Produit certifié	Produit SHR conforme aux normes VeraSol/IEC TS 62257-9-8, disposant d'une certification en cours de validité (ou expirée depuis moins de 6 mois).
Subvention catalytique	Financement basé sur des jalons destiné à renforcer les capacités opérationnelles des entreprises (distribution, SAV, genre, gouvernance). Co-financement obligatoire.
Vérification	Processus de contrôle mené par le GF et l'AVI pour valider les ventes FBR ou l'atteinte des jalons SC avant tout décaissement.

1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement du Niger à travers un financement de la Banque Mondiale, a mis en place le Projet d'Accélération de l'Accès à l'Electricité (Projet Haské), constituée de plusieurs composantes dont la composante 3, mise en œuvre par l'Agence Nationale de l'Energie Solaire (ANERSOL), vise à soutenir l'accès aux services énergétiques à travers les solutions solaires hors réseaux et aux produits SHR certifiés.

- Une partie des fonds dédiés (nommés Arzikin Haské) est destinée au financement des subventions au profit des entreprises et des ménages. Il est conçu pour contribuer à accroître l'accès aux produits Solaires Hors Réseau (SHR) de qualité certifiée et des solutions de cuisson propre et efficace (CPE) en relevant les principaux défis auxquels sont confrontés ces deux secteurs. L'ambition est d'assurer un marché durable ainsi qu'un plus large accès et un service de proximité aux ménages nigériens.

Dans le cadre du Projet HASKE, et en particulier pour la sous-composante 3.2, une stratégie est proposée afin de favoriser l'atteinte des objectifs principaux suivants :

- Soutenir la vulgarisation de produits SHR certifiés conformes aux normes de qualité VeraSol /IEC TS 62257-9-8 ;
- Rendre les produits certifiés à usage domestique accessibles financièrement aux utilisateurs finaux ;
- Soutenir la vulgarisation des produits solaires à Usage Productif conformes aux normes IEC/ISO/Finalistes Global Leap,
- Inciter la vente de produits dans les régions dont les taux de pénétration sont les plus faibles.

Les objectifs chiffrés fixés de la sous composante 3.2 pour le fonds est de faciliter l'accès aux produits SHR certifiés de qualité pour 200 000 ménages¹ (Guichet 1) , dont environ un quart à des ménages de réfugiés et leurs populations hôtes d'une part et faciliter l'accès à 10 000 kits solaires à Usage Productif d'autre part (Guichet 2).

1.1 PROBLEMATIQUES DU MARCHE SHR AU NIGER

Le marché des Systèmes Solaires Hors Réseau (SHR) au Niger reste limité et fortement contraint, malgré un potentiel important. Les ménages dépendent de solutions d'éclairage traditionnelles coûteuses avec des besoins avérés en termes de ticket d'entrée (équipement) et la logistique de distribution.

Le rapport « Project Appraisal Document (PAD) du Projet HASKE et les enquêtes MTF » (Banque Mondiale, Enquête MTF Niger, 2021) mettent en évidence plusieurs

¹ World bank-Haské-Project Appraisal Document (PAD), Page 151, 152
Guichet 1 – Appel à candidatures commun G1-A3 (FBR) et G1-A4 (Catalytique)

problématiques majeures qui freinent l'accès des ménages nigériens à des solutions SHR de qualité notamment ²:

- Environ 70 % des produits solaires (SHR lanternes) commercialisés au Niger ne répondent pas aux normes de qualité GOGLA/VeraSol
- Dans les localités déjà desservies par NIGELEC, seulement 32 % des ménages sont effectivement raccordés, en raison des frais de connexion élevés combinés aux difficultés d'accès physique au réseau
- Il n'existe aucun mécanisme national de contrôle et de certification des produits SHR importés. L'ANERSOL, créée en 2018, ne dispose pas encore des capacités techniques nécessaires pour faire appliquer des normes minimales de performance sur le marché hors réseau nigérien.
- Les entreprises solaires privées concentrent leurs activités dans les zones urbaines et péri-urbaines, laissant les territoires ruraux enclavés et les zones à risque sécuritaire pratiquement sans couverture commerciale.
- L'absence d'un écosystème de maintenance et de réparation structuré, conjuguée aux capacités institutionnelles encore limitées des agences d'exécution, constitue un frein majeur à la pérennité des installations solaires hors réseau.
- Les ménages les plus pauvres, les femmes, les réfugiés et les communautés hôtes sont systématiquement exclus des programmes et modèles commerciaux existants, en raison de contraintes financières, géographiques et administratives cumulées.

1.2 HISTORIQUE DES APPELS A CANDIDATURES SHR ET POSITIONNEMENT DU G1-A3 ET DU G1-A4

Avant l'appel commun G1-A3 et G1-A4, les appels suivants du secteur SHR ont été lancés :

Appel	Date	Public cible	Mécanismes ouverts
G1-A1	Septembre	Entreprises SHR Niger	FBR uniquement (Domestique)
G2-A1	Décembre 2025	Entreprises SHR Niger	FBR uniquement (Usage
G1-A2	Juin 2026	Bénéficiaires FBR actifs	SC uniquement (restreint)
G2-A2	Juin 2026	Bénéficiaires FBR actifs	SC uniquement (restreint)

² Sources : Project Appraisal Document (PAD) du Projet HASKÉ (P174034), Banque Mondiale, novembre 2021 – MTF Energy Access Country Diagnostic Report Niger, ESMAP / Banque Mondiale, 2020-2021 – Compact Énergétique National Niger, Banque Mondiale, 2025.

Le Fonds lance le présent appel à candidatures FBR et Catalytique au profit des entreprises non encore bénéficiaires du fonds Arzikin HASKE .

2 GUICHET 1: PRODUITS SHR CERTIFIES A USAGES DOMESTIQUES

L'accès à l'électricité au Niger est non seulement l'un des plus faibles d'Afrique subsaharienne, mais il illustre également d'importantes disparités entre les zones urbaines et rurales et entre les régions. Les données de l'enquête Multi-Tier Framework (MTF)¹⁴ montrent que 19,5 % des ménages nigériens ont accès à l'électricité via le réseau national ou des sources hors réseau, tandis que les 80,5 % restants n'y ont pas accès³. Le potentiel de marché des solutions énergétiques hors réseau au Niger est important, en particulier pour les systèmes solaires domestiques (SHS), les mini-réseaux et le pompage solaire. Cependant, ces trois segments de marché sont confrontés à des difficultés telles que le faible pouvoir d'achat des consommateurs, l'insuffisance de financement de la filière, et le manque de canaux de distribution formels pour atteindre les populations rurales.

Les objectifs principaux du guichet 1 « vente de produits SHR certifiés à usage domestique » sont les suivants :

- Soutenir la vulgarisation de produits certifiés conformes aux normes de qualité VeraSol/IEC TS 62257-9-8 munis d'un service après-vente adéquat pour limiter la prolifération de produits de contrefaçon qui altèrent la confiance des consommateurs ;
- Rendre les produits certifiés à usage domestique accessibles financièrement aux utilisateurs finaux ;
- Inciter la vente de produits dans les régions dont les taux de pénétration sont les plus faibles.

3 APPEL À CANDIDATURES COMMUN G1-A3 ET G1-A4

Cet appel commun combine deux instruments complémentaires pour le même guichet G1 :

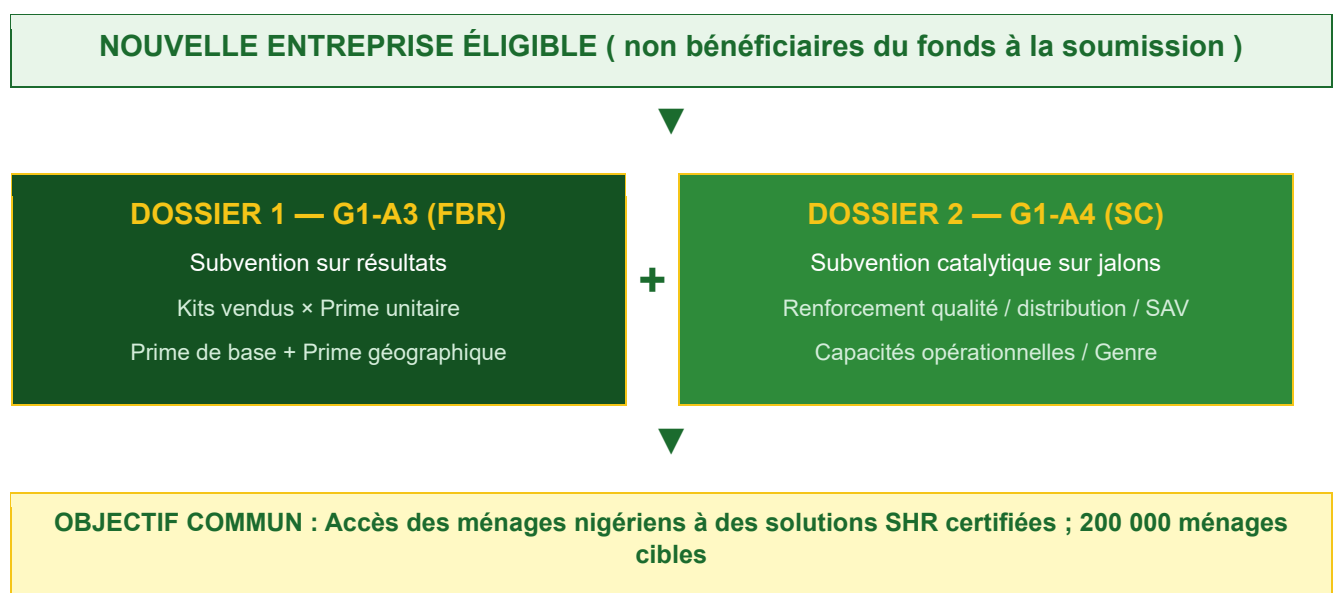
- G1-A3 ; le Financement Basé sur les Résultats (FBR), qui récompense la performance commerciale effective,
- G1-A4 ; la Subvention Catalytique (SC), qui renforce les capacités structurelles des entreprises.

³ World bank-Haské-Project Appraisal Document (PAD), Page 16
Guichet 1 – Appel à candidatures commun G1-A3 (FBR) et G1-A4 (Catalytique)

Dans le cadre de cet appel les entreprises éligibles peuvent souscrire au G1-A3, et au G1-A4 . Toutefois, il est obligatoire de souscrire au guichet G1.A3 (FBR) pour bénéficier du guichet G1-A4 (Catalytique) .

Cet appel à candidature commun (G1-A3 et G1-A4) pour la Facilité de Financement Basé sur les résultats (FBR) et de subvention catalytique est destiné aux entreprises nigériennes avec la possibilité de partenariats avec des entreprises internationales. Cet appel à candidatures rentre dans le cadre de la sous composante 3.2 du Projet HASKE qui ambitionne d'équiper deux cent mille (200 000) ménages en kits solaires domestiques certifiés hors réseau.

L'architecture de cet appel commun se présente comme suit :



4 APPEL A CANDIDATURES G1-A3

4.1 STRATEGIE

La stratégie de cet appel à candidatures consiste à accorder des financements basés sur les résultats (FBR) aux entreprises opérant sur le marché nigérien afin de les inciter à diffuser des produits SHR certifiés offrant ainsi des services durables et de qualité aux consommateurs. Les modèles de vente classique sont soutenus par cet appel, pour faciliter l'accès des produits solaires à coût modéré pour les consommateurs.

La subvention FBR a pour but d'assurer la disponibilité et donc l'accessibilité des produits SHR de qualité auprès des ménages nigériens. Les entreprises sélectionnées recevront :

- Une prime de base pour chaque produit éligible solaire hors réseau (SHR) commercialisé et dont la vente est vérifiée,
- Une prime géographique pour encourager la distribution dans les régions éloignées et à faible pouvoir d'achat,
- Un préfinancement des activités pour l'acquisition de stock de produits éligibles SHR.

La prime géographique de Arzikin Haske est accordée aux entreprises pour assurer les ventes dans les régions rurales du Niger considérées difficiles d'accès ou moins attractives du fait de l'éloignement ou autres contraintes. Cette prime vise à aider les entreprises à compenser partiellement les coûts supplémentaires liés à leurs activités dans ces zones et ainsi les encourager à y développer leurs activités.

Enfin, le mécanisme du préfinancement de la subvention FBR appuie les entreprises pour l'acquisition de stocks de produits SHR éligibles. Etant donné que les subventions FBR classiques ne sont accordées qu'une fois les ventes effectuées et vérifiées, les entreprises, se retrouvent souvent en manque de fonds de roulement pour l'achat des produits solaires. C'est pourquoi un appui financier est apporté aux entreprises pour l'achat des produits SHR. Ce préfinancement est un prépaiement de la subvention FBR.

4.2 MONTANTS ET MECANISMES DE LA SUBVENTION

Des informations détaillées sur les subventions FBR, incluant le calcul des subventions, les processus de soumission, de vérification et de décaissement sont disponibles dans la fiche d'information au point 4.8 du présent document. Les candidats sont vivement encouragés à lire attentivement cette fiche avant de préparer leur proposition.

4.3 DATES CLES

- Lancement de l'appel à candidatures : 27 juillet 2026
- Délai de soumission : 26 août 2026
- Périodes d'évaluation : Août - Septembre 2026

- Notification des résultats de l'évaluation et contractualisation : dès que l'évaluation est terminée, au plus tard fin septembre 2026

4.4 PROCESSUS DE SOUMISSION DES DEMANDES DE SUBVENTION

Les candidats doivent soumettre leur demande de subvention physiquement et par voie électronique au GF à l'adresse suivante : (info@arzikinhaske.com) et l'adresse physique suivante : [bureau de Arzikin HASKE, situé à l'adresse suivante : Quartier Yantala Recasement, Avenue Daoura, Rue YN-187 (1ère Latérite), 2ème Étage – Immeuble à côté de l'Agence BOA.] Les demandes doivent inclure :

- Un formulaire de demande de subvention complété (voir annexe A).
- Les documents justificatifs pertinents (tels que précisés dans le formulaire de demande de subvention).

4.5 CRITERES D'EVALUATION

Le processus d'évaluation commencera par l'évaluation d'éligibilité et seulement les dossiers éligibles seront retenus pour l'évaluation complète. Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :

- Alignement avec les objectifs du Fonds ;
- Expériences et expertises de l'entreprise dans la commercialisation des kits SHR ;
- Faisabilité technique de l'offre et capacité opérationnelle de l'entreprise ;
- Viabilité et rentabilité financière du modèle d'affaires ;
- Résultats mesurables et potentiels de croissance dans le domaine ;
- Engagement au Respect des exigences d'éligibilité et de conformité du Fonds ;

Les critères d'évaluation spécifiques sont détaillés dans la fiche d'information et à l'Annexe B (grille d'évaluation) également.

4.6 VERIFICATION ET DECAISSEMENT

Les décaissements de subventions FBR seront liés aux résultats vérifiés, comme indiqué dans la fiche d'information. La vérification suivra les processus établis par le Fonds, y compris, si possible, la vérification automatisée, et sera soumise à la vérification par l'Agent Vérificateur Indépendant (AVI). Le mécanisme de décaissement est également détaillé dans la fiche d'information ci-dessous.

Les décaissements seront réalisés par l'Unité de Gestion de la Composante 3 du Projet HASKE (l'UGP) sur recommandation du GF.

4.7 INFORMATION ET CONTACT DE SOUTIEN

Pour toute question concernant cette fenêtre de financement, veuillez contacter :

- appeler au +227 76 08 37 15 ou au +227 82 18 01 88

Guichet 1 – Appel à candidatures commun G1-A3 (FBR) et G1-A4 (Catalytique)

- ou envoyer un courriel à (Info@arzikinhaske.com)

Les candidats peuvent également se référer à la fiche d'information suivante pour des informations détaillées et des conseils sur le processus de soumission de la demande de subvention FBR.

4.8 FICHE D'INFORMATION

Guichet	G1 : Commercialisation de produits SHR certifiés à usage domestique
Appel à candidature	A3 : vulgarisation de produits SHR certifiés à usage domestique
Objectifs numériques du guichet 1 (G1)	Diffusion de 200 000 kits solaires aux ménages via les produits SHR (lampes solaires, kits solaires/SHR, etc.)
Objectifs numériques de l'appel à candidature (A3)	L'objectif numérique pour cet appel à candidature est fixé à 50 000 kits solaires éligibles.
Clôture du financement sous l'appel G1-A3	31.03.2027 pour soumission des demandes de décaissement
Budget initial de l'appel à candidatures	Le budget initial de cet appel est fixé à USD 4 millions . Le GF en concertation avec l'UGP se réserve le droit d'ajuster cette allocation budgétaire initiale en fonction des progrès réalisés et des besoins évolutifs du Fonds.
Subvention réservée maximale aux bénéficiaires	Un maximum de USD 500 000 par entreprise pourra être réservé. Néanmoins les montants exacts par entreprise seront définis en fonction de la qualité de la proposition et la capacité de l'entreprise à réaliser les ventes. Le contrat de subvention détermine le montant de subvention spécifique réservé à un bénéficiaire donné, en fonction des objectifs fixés pour l'entreprise sur base de l'évaluation. En cas de non-atteinte des objectifs, le GF avec l'avis de l'UGP se réserve le droit de réduire le montant réservé afin de libérer les fonds non utilisés. Si la performance de l'entreprise dépasse les prévisions, les décaissements de subventions peuvent excéder le montant réservé en respectant le principe visant à encourager les entreprises les plus performantes
Incitations	▪ Subvention de base : payable après la vente du kit SHR éligible. ▪ Prime géographique : payable après la vente à des clients dans des zones spécifiques selon le niveau d'incitation de la zone (Annexe D).
Entreprises éligibles	Les entreprises doivent satisfaire l'ensemble des critères cités ci-dessous : ▪ Être une entreprise nigérienne (Selon le Code des Investissements)

Guichet 1 – Appel à candidatures commun G1-A3 (FBR) et G1-A4 (Catalytique)

	▪ Justifier d'une durée d'existence d'au moins 1 an ; ▪ Justifier d'une expérience d'au moins de 06 mois au Niger dans le secteur de la commercialisation des kits solaires certifiés ou non certifiés ; ▪ Prouver la capacité technique et opérationnelle de l'entreprise ; ▪ Faire ressortir la viabilité financière et la rentabilité de l'entreprise à travers un business model ; (structure des prix du formulaire de candidature, états financiers, etc.) ; ▪ Les entreprises doivent démontrer que leurs déclarations fiscales respectives sont à jour ; ▪ Disposer des preuves de ventes historiques au Niger des produits solaires à usage domestique sur les dernières années allant de 6 mois à 5ans ; ▪ Ne pas être sur la liste d'exclusion comme spécifié à l'Annexe C. ▪ Ne pas être bénéficiaire du fonds Arzikin HASKE ; En outre, elles devront s'engager à instaurer ou développer les conditions additionnelles ci-après : ▪ S'engager à obtenir dans les délais du contrat FBR, les licences nécessaires (Agrément) ; ▪ Un mécanisme de services après-vente concret et de proximité aux clients ou s'engager à le faire dans le cadre du FBR ; ▪ Justifier d'une capacité de financement ou un engagement d'appui d'une institution financière ; ▪ Disposer d'un système de gestion de relation client (GRC) pour suivre les données des clients ; ou s'engager à le faire dans le cadre du FBR ; ▪ Disposer d'un système pour la Planification des Ressources de l'entreprise pour gérer leurs ressources telles que les stocks, les personnels, et faire le suivi de l'état des produits et de la localisation (particulièrement pour la vente par PAYGO) ; ou s'engager à le faire dans le cadre du FBR ▪ Mettre en place un Mécanisme de Gestion des Plaintes permettant de répondre aux griefs ou plaintes de leurs clients en annexant une proposition d'un plan de gestion des plaintes ; ▪ Adhérer aux standards E&S applicables (Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet HASKE ainsi que les provisions E&S du contrat de subvention) ; ▪ Proposer un plan de gestion des déchets ; ▪ Mettre en place un code de bonne conduite au sein de leur société qui assure un traitement équitable des employés et doit se conformer aux exigences de lutte contre la fraude, la corruption et le blanchiment d'argent selon le code de conduite préparé dans le cadre du Projet HASKE
Produits éligibles	Les produits éligibles doivent satisfaire l'ensemble des critères suivants : ▪ Avoir au minimum un point lumineux (lampe fixe ou portable) et pouvoir charger un téléphone ;

- A la date de la distribution du produit par le bénéficiaire vers le client final, être certifié VeraSol/IEC TS 62257-9-8 ou ayant une certification expirée ne dépassant pas plus de six mois.

Une catégorisation des produits éligibles peut être faite comme suit :

#	Catégorie	Description
1	Pico : Lanternes solaires portables de base avec chargeur de téléphone	Les produits de cette gamme se composent d'une lampe LED portable et d'un petit panneau qui soit séparé de la lanterne. Ces appareils comprennent un moyen de recharger quotidiennement un téléphone portable.
2	Tier 1 : Systèmes multi-lumières	Les produits de cette gamme se composent de produits qui sont équipés pour fournir un éclairage d'appoint via des lampes LED multiples et permettent de recharger un téléphone.
3	Tier 1+ : Systèmes solaires domestiques entrée de gamme	Les produits de cette gamme se composent de produits qui sont équipés pour fournir un éclairage d'appoint via des lampes LED multiples et permettent d'alimenter des appareils électroniques à haut rendement pour les systèmes solaires domestiques de base et des appareils conventionnels pour les systèmes solaires domestiques plus puissants selon le $W_c > 40$ et $W_h > 100$.

Mécanisme de calcul des subventions

La subvention de base est un montant versé par Arzikin Haske pour chaque catégorie de produits solaires éligibles vendue aux ménages. Cette prime est calculée selon deux composantes :

1. Un pourcentage du prix CAF (Coût Assurance Fret) par catégorie de produit,
2. Une prime fixe maximale par catégorie de produit.

La formule de calcul s'exprime comme suit :

Prime de base = Minimum entre (Prix CAF $\times$ % fixe par catégorie de produit) et (Prime fixe maximale par catégorie de produit)

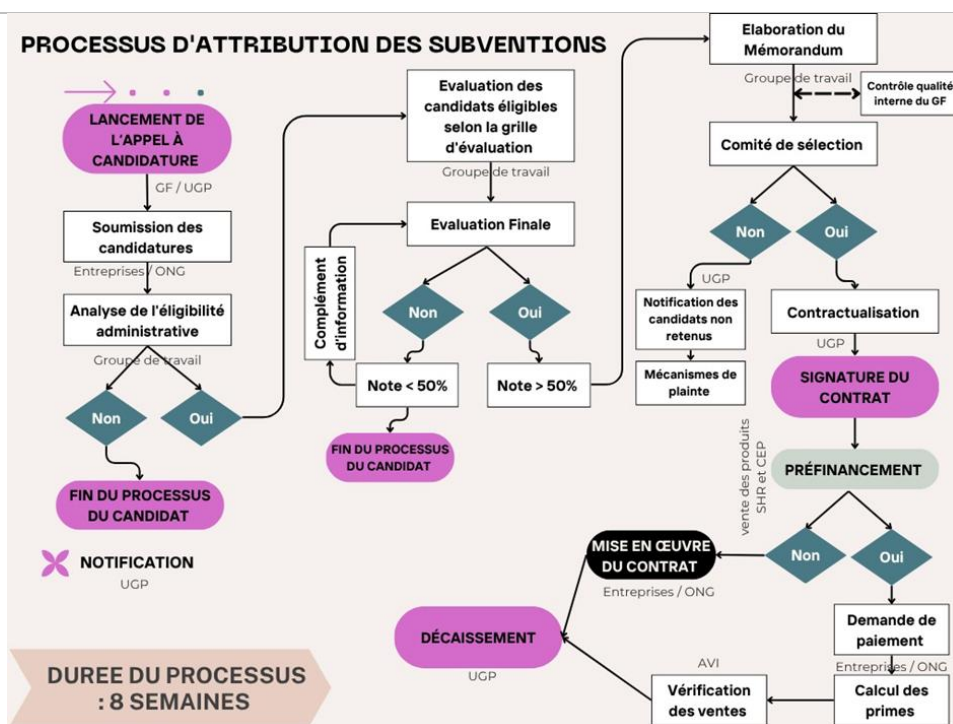
Le tableau suivant présente les pourcentages et la prime fixe maximale applicables par catégorie de produit :

#	Catégories de produits	% du prix CAF	Montant maximum de base [XOF]
1	Pico	90%	15 000
2	Tier 1	90%	50 000
3	Tier 1+	50%	100 000

La prime géographique est accordée aux entreprises afin de les inciter à vendre des produits dans des zones les plus vulnérables ou mal desservies et/ou difficile d'accès. La liste des zones éligibles à cette prime est en Annexe D.

	Pour une bonne programmation de la subvention permettant d’atteindre les indicateurs du projet, Il est nécessaire d’analyser la structure des coûts (achat, coût logistique, diverses taxes,) pour proposer les ratios de subvention par catégories et donc les coûts finaux aux bénéficiaires. Le tableau suivant présente le montant maximum de la prime géographique et les pourcentages appliqué en fonction du lieu sont indiqués dans l’Annexe D : <table><tr><th>#</th><th>Catégories de produits</th><th>Montant maximum de la prime [XOF]</th><th>% par distance et par lieu</th></tr><tr><td>1</td><td>Pico</td><td>5 000</td><td rowspan="3">Cf. Annexe D</td></tr><tr><td>2</td><td>Tier 1</td><td>10 000</td></tr><tr><td>3</td><td>Tier 1+</td><td>20 000</td></tr></table>	#	Catégories de produits	Montant maximum de la prime [XOF]	% par distance et par lieu	1	Pico	5 000	Cf. Annexe D	2	Tier 1	10 000	3	Tier 1+	20 000
#	Catégories de produits	Montant maximum de la prime [XOF]	% par distance et par lieu												
1	Pico	5 000	Cf. Annexe D												
2	Tier 1	10 000													
3	Tier 1+	20 000													
Préfinancement	Le préfinancement appuie les entreprises pour l’acquisition de stocks de produits SHR éligibles. Le préfinancement est un prépaiement partiel de la subvention de base (et éventuellement de la prime géographique). Il s’appuiera sur l’historique et les projections des ventes des entreprises. Le montant maximal du préfinancement est fixé à USD 250 000 par entreprise et ne doit pas excéder 50% de la subvention réservée. Afin de vérifier l’acquisition des produits SHR financés par le préfinancement, le GF effectue une vérification documentaire, ce qui inclut les factures d’achat, reçus de paiement, bons de livraisons, documents douaniers, etc.														
Mécanismes de décaissement des subventions	Chaque demande de décaissement doit être soumise trimestriellement accompagnée du formulaire prévu à cet effet dûment rempli et signé, conformément au formulaire annexé au contrat de subvention. Les demandes seront vérifiées dans un délai d’un mois suivant leur soumission.														
Processus d’attribution	Processus d’attribution :														

PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS



Les délais de traitement de la demande selon le processus présenté ci-haut sont de 08 semaines après la date de clôture de la période de l'appel à candidatures. Le GF visera à accélérer les processus décrits autant que possible.

La demande de subvention sera évaluée sur la base des critères suivants :

La capacité du demandeur :

- L'expérience de l'entreprise (organisation, outils de gestion, taux de vente, zones d'intervention, etc.), sa direction et son personnel clé directement rattachés au projet dans le secteur de la distribution, ainsi que dans le secteur de l'énergie solaire au Niger ;
- Mise en place d'un processus et systèmes interne de gestion des données pour gérer les activités ; ou s'engager à le faire dans le cadre du FBR
- L'expérience avérée en mobilisation des capitaux et sa stratégie proposée pour mobiliser des capitaux supplémentaires ;
- La capacité à fournir au Fonds des rapports réguliers sur l'avancement des activités ;
- la capacité à collecter les données de base des clients et produits solaires hors réseau et partager celles-ci sous forme d'une base de données / fichiers électroniques exploitables ;
- La proposition d'un service après-vente (SAV) et de mécanismes d'enregistrement de plaintes / griefs y compris les VBG venant des clients ainsi que la documentation des traitements de réclamation ;

Le caractère approprié des produits proposés :

- Le choix et la gamme des produits en tenant compte des caractéristiques techniques, des fournisseurs agréés et certifiés ;
- Adaptabilité du produit au marché solaire nigérien ;

Evaluation
demandes
subvention

	La probabilité à mettre en œuvre avec succès le concept proposé de commercialisation de produits éligibles : ▪ La disponibilité d'un plan marketing démontrant la qualité et la viabilité de la stratégie commerciale de distribution y compris des partenariats avec les revendeurs de produits SHR ; ▪ La présentation d'un programme de mise à l'échelle commerciale au cours des trois prochaines années ; ▪ La proposition d'une politique tarifaire viable en adéquation avec le marché ; ▪ La stratégie de communication relative aux actions de promotion des produits dont entre autres la diversité des moyens et supports de communication pour atteindre les objectifs de ventes et sensibiliser sa clientèle sur les produits et services commercialisés ; ▪ Les stratégies mises en place pour attirer, retenir et fidéliser sa clientèle ; ▪ L'efficacité de l'utilisation de la subvention demandée pour atteindre les objectifs clés du programme ; ▪ La proposition des axes de mobilisation et de participation active des femmes, groupes vulnérables et à l'intégration et des zones isolées. Les poids et critères d'évaluation spécifiques sont détaillés dans la grille d'évaluation (voir Annexe B). Le score minimum requis lors de l'évaluation finale est de 50%.
Q&A	Les questions doivent être soumises exclusivement soit : ▪ Par appel au +227 76 08 37 15 ou au +227 82 18 01 88 ▪ Ou par email via l'adresse officielle du Fonds : info@arzikinhaske.com Les réponses aux questions seront publiées sur le site web du Fonds (www.arzikinhaske.com.) dans un délai d'une semaine.
Dépôt de la demande	La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 26 août 2026 à 17h00 pour les dossiers physiques et à 23h59 pour les dossiers électroniques. ▪ Les dépôts des dossiers physiques, se feront au bureau de Arzikin HASKE, situé à l'adresse suivante : Quartier Yantala Recasement, Avenue Daoura, Rue YN-187 (1ère Latérite), 2ème Étage – Immeuble à côté de l'Agence BOA. Les dossiers électroniques de même que les documents exigés sont à envoyer exclusivement par mail à l'adresse suivante : info@arzikinhaske.com

Annexes de l'appel G1.A3

- A. Formulaire de demande de subvention
- B. Criteres d'évaluation
- C. Liste d'Exclusion
- D. Critères du bonus géographique

5 APPEL A CANDIDATURES G1-A4

5.1 STRATEGIE

La stratégie de cet appel à propositions pour subventions catalytiques vise à soutenir les initiatives contribuant au renforcement des capacités de distribution, à l'amélioration de la qualité des services, à la croissance du secteur privé et à l'accélération de l'accès aux produits SHR certifiés au Niger. Les initiatives proposées doivent être en lien avec la commercialisation de produits certifiés VeraSol / IEC TS 62257-9-8 pour le SHR.

Cet appel à propositions propose un financement catalytique basé sur des jalons. Les structures requérantes sont tenues de cofinancer les initiatives proposées. Des informations détaillées concernant les niveaux de cofinancement sont disponibles dans la fiche d'information.

- Produits éligibles (SHR domestique)

Cet appel à candidature financera les activités des entreprises impliquées dans la distribution des produits Solaires Hors Réseau (SHR) certifiés à usage domestique (Guichets 1)

- Objectifs et activités éligibles

Le présent appel à candidature vise à soutenir le renforcement des capacités opérationnelles des entreprises et renforcer la chaîne de valeur locale des produits SHR certifiés pour améliorer l'accès des ménages (urbains, périurbains et ruraux) à des solutions de meilleure qualité, certifiées et adaptées aux usages nigériens.

Ci-dessous un tableau présentant les objectifs visés par cet appel, et des exemples d'activités éligibles :

Type	Objectif	Exemple d'activités éligibles
Offre	Amélioration de la qualité & des performances technologiques des produits solaires	▪ Conception ou amélioration de SHR, ▪ Acquisition d'outils d'ingénierie et de simulation (PVsyst, AutoCAD électrique, outils de dimensionnement) ▪ Renforcement des protocoles de tests et certifications (IEC 62257, VeraSol,)

Type	Objectif	Exemple d'activités éligibles
Demande	Amélioration des canaux de distribution & pénétration du marché	▪ Ouverture de nouveaux points de vente, dépôts et hubs de distribution dans les zones sous-desservies ▪ Développement de partenariats avec agents communautaires, coopératives, réseaux de micro-finance et ONGs ▪ Développement / renforcement des outils de communication (brochures, radio locale, SMS, réseaux sociaux) ▪ Campagnes de sensibilisation, démonstrations terrain, formations à l'utilisation des systèmes solaires ▪ Acquisition de véhicules et tricycles pour la logistique ▪ Mise en place de modèles de paiement adaptés (PAYGO, crédit solaire, leasing)
Offre & Demande	Soutien au SAV & développement des systèmes de suivi et d'évaluation	▪ Mise en place d'un service après-vente (hotline, équipes de réparation, politique de remplacement sous garantie) ▪ Acquisition d'outils de traçabilité des produits (numéros de série, QR codes, portails IoT de télédiagnostic) ▪ Collecte et analyse des données clients/produits pour améliorer la fiabilité ▪ Outils de gestion de stock et accès à des entrepôts sécurisés (acquisition ou location) ▪ Gestion des produits mis au rebut.
Offre & Demande	Renforcement des capacités opérationnelles (RH, structuration, gouvernance)	▪ Recrutement de techniciens solaires, ingénieurs, commerciaux terrain et gestionnaires PAYGO ▪ Formations techniques (installation, maintenance, câblage PV, sizing) et commerciales (vente consultative, recouvrement) ▪ Outils de gouvernance et processus internes (conformité réglementaire, gestion financière, contrôle des risques, ERP) ▪ Appui au développement de partenariats stratégiques (banques, IMF, bailleurs, gouvernements locaux) ▪ Sessions d'échanges d'expériences, communautés de pratiques, salons sectoriels (GOGLA, Africa Energy Forum)
Offre & Demande	Genre & inclusion : intégrer les femmes et cibler les zones isolées & les ménages vulnérables	▪ Développement de partenariats avec des organisations féminines et des réseaux d'agentes solaires ▪ Présentation et mise en œuvre d'une stratégie genre et inclusion formalisée ▪ Recrutement et formation de ressources humaines féminines (techniciens, commerciales, chefs de projet)

Type	Objectif	Exemple d'activités éligibles
		▪ Renforcement des compétences pour la participation économique des femmes dans la filière solaire (PAYGO, micro-distribution) ▪ Interventions spécifiques : camps de réfugiés, communautés hôtes, zones non électrifiées prioritaires ▪ Développement de produits adaptés aux ménages vulnérables (tarification sociale, kits d'entrée de gamme, micro-crédit)

5.2 VERIFICATION ET DECAISSEMENT

Les subventions catalytiques Arzikin Haské sont versées selon un système de décaissement par jalons : chaque versement est conditionné à l'atteinte préalable et complète du jalon correspondant, attestée par des documents justificatifs vérifiés par le Gestionnaire de Fonds. Les jalons sont proposés par le candidat, négociés avec le Fonds, puis contractualisés. Chaque jalon doit être assorti d'activités clairement rattachées, d'indicateurs mesurables et de moyens de vérification indépendants. Le nombre de jalons est limité à 5 maximum.

Le premier versement intervient automatiquement à la signature du contrat (J1), sans vérification préalable, et ne peut excéder 30 % du montant total de la subvention. Tous les versements suivants (J2 à J5) sont déclenchés uniquement après vérification par le Gestionnaire de Fonds que le jalon précédent est pleinement atteint. La somme des montants de tous les jalons doit totaliser 100 % du montant contractuel.

Par ailleurs, un bénéficiaire peut engager, sur ses fonds propres ou son co-financement, des activités relevant de jalons ultérieurs avant leur décaissement ; ces dépenses sont prises en compte lors de la vérification du jalon correspondant, mais aucun décaissement anticipé ne sera effectué. Le tableau ci-dessous récapitule les règles applicables selon les différentes situations rencontrées.

Situation	Démarrage autorisé ?	Décaissement	Conditions	Documents requis
Activités du jalon en cours (Jn)	✓ Oui	Après vérification de Jn-1	Justificatifs de Jn-1 fournis et validés	Demande de décaissement + preuves d'atteinte de Jn-1
Activités d'un jalon futur (Jn+1) démarrées avant vérification de Jn	✓ Oui	Pas de décaissement anticipé	Fonds propres ou co-financement. Dépenses prises en compte lors de la vérification de Jn+1	Factures, contrats, preuves d'engagement à soumettre lors de Jn+1

Activités non rattachées à un jalon contractualisé	Non éligible	Aucun décaissement	Toute activité doit être préalablement rattachée à un jalon dans le contrat	—
--	---------------------	---------------------------	---	---

Des informations détaillées sur les subventions catalytiques , incluant le calcul des subventions, les processus de soumission, de vérification et de décaissement sont disponibles dans la fiche d'information au point 5.7 du présent document. Les candidats sont vivement encouragés à lire attentivement cette fiche avant de préparer leur proposition.

5.3 DATES CLES

- Lancement de l'appel à candidatures : 27 juillet 2026
- Délai de soumission : 26 août 2026
- Périodes d'évaluation : Août - Septembre 2026
- Notification des résultats de l'évaluation et contractualisation : dès que l'évaluation est terminée, au plus tard fin septembre 2026

5.4 PROCESSUS DE SOUMISSION DES DEMANDES DE SUBVENTION

Les candidats doivent soumettre leur demande de subvention physiquement et par voie électronique au GF à l'adresse suivante : (info@arzikinhaske.com) et l'adresse physique suivante : [bureau de Arzikin HASKE, situé à l'adresse suivante : Quartier Yantala Recasement, Avenue Daoura, Rue YN-187 (1ère Latérite), 2ème Étage – Immeuble à côté de l'Agence BOA.]

Les demandes doivent inclure :

- Un formulaire de demande de subvention complété (voir annexe A) ;
- Une liste complète des activités proposées conformément à l'annexe D
- Les documents justificatifs pertinents (tels que précisés dans le formulaire de demande de subvention).

5.5 CRITERES D'EVALUATION

Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :

- Alignement avec objectifs du Fonds et la pertinence des activités proposées ;
- Efficacité : dans quelle mesure les activités proposées peuvent avoir un impact efficace sur les objectifs du FBR ;
- Budget : si la subvention est correctement allouée pour avoir le plus grand impact sur les objectifs
- Calendrier : si le calendrier du projet est réaliste et cohérent avec la réalisation des objectifs de l'appel à propositions.

La note minimale de qualification technique est fixée à 50 % pour cet appel.

Guichet 1 – Appel à candidatures commun G1-A3 (FBR) et G1-A4 (Catalytique)

Les critères d'évaluation spécifiques sont détaillés dans la fiche d'information et à l'Annexe B (grille d'évaluation) également.

5.6 INFORMATION ET CONTACT DE SOUTIEN

Pour toute question concernant cette fenêtre de financement, veuillez contacter :

- appeler au +227 76 08 37 15 ou au +227 82 18 01 88
- ou envoyer un courriel à (Info@arzikinhaske.com)

Les candidats peuvent également se référer à la fiche d'information suivante pour des informations détaillées et des conseils sur le processus de soumission de la demande de subvention Catalytique .

5.7 FICHE D'INFORMATION

Guichet	G1 : Commercialisation de produits SHR certifiés à usage domestique		
Appel à candidature	A4 : Facilité de Subvention Catalytique – Renforcement du marché des solutions SHR certifiées		
Objectifs numériques des Guichets	Contribue à faciliter l'accès aux produits SHR certifiés de qualité pour 200 000 ménages		
Objectifs de l'appel à candidatures commun (G1.A3 et G1.A4)	Renforcement de la chaîne de valeur locale des produits SHR certifiés pour améliorer l'accès aux ménages nigériens (urbains, périurbains et ruraux)		
Clôture du guichet	31.03.2027		
Budget initial	Le budget de cet appel est fixé à <u>USD deux (2) millions</u> (répartie entre bénéficiaires)		
Mécanisme financier	Par bénéficiaire : Min USD 50 000 Max. USD 150 000 Décaissement à jalons (maximum 5 jalons) : 1 ^{er} jalon à la signature (≤30 %), jalons suivants sur résultats vérifiés (incluant qualité, capacité, distribution, SAV, et entrée dans le FBR lorsque pertinent).		
Co-financement	Les entreprises participantes doivent cofinancer les activités proposées dans le cadre de cet appel à propositions. Le montant du cofinancement requis sera au minimum équivalent à 20 % de la valeur totale des activités acceptées par le Fonds, avec des attentes de pourcentages croissants avec le montant requis.		
	Montant du projet (USD)	Taux Min % de cofinancement	Montant max de subvention (USD)
	< 100 000	20%	80 000
	100 001 - 150 000	30%	105 000

Guichet 1 – Appel à candidatures commun G1-A3 (FBR) et G1-A4 (Catalytique)

Projets par entreprises	Maximum 1
Entreprises éligibles	▪ Ne pas être bénéficiaires du fonds Arzikin HASKE au moment de la soumission ; ▪ Remplir les critères d'éligibilité de l'appel G1.A3 ; ▪ Avoir soumis une demande à l'appel à candidature FBR G1.A3; ▪ En outre, les entreprises s'engagent à répercuter l'effet de la subvention catalytique sur les objectifs de ventes inscrites dans l'appel FBR G1.A3
Activités éligibles	Les activités qui contribuent clairement aux objectifs de cet appel à propositions seront considérées comme éligibles au soutien. Le Gestionnaire de Fonds évaluera l'éligibilité de chaque activité proposée.
Mécanismes de décaissement des subventions	Le décaissement sera effectué selon un système basé sur des jalons afin d'assurer la responsabilité et le suivi des progrès. Les bénéficiaires peuvent soumettre une demande de décaissement au Gestionnaire de Fonds une fois qu'un jalon a été atteint et suivant le calendrier établi. Chaque demande doit être accompagnée des documents justificatifs requis tels que spécifiés dans l'accord de subvention. Les jalons sont définis dans le contrat et alignés sur les activités éligibles dans le cadre de la subvention. Les candidats doivent proposer un ensemble de jalons contractuels pour chaque activité éligible, qui seront examinés et négociés avec le Gestionnaire de Fonds avant la finalisation du contrat. Les candidats peuvent proposer un maximum de cinq jalons. Le premier jalon sera atteint avec la signature du contrat, avec un versement maximal de 30 % du montant total de la subvention. ▪ Un bénéficiaire peut engager, sur ses fonds propres ou son co-financement, des activités relevant de jalons ultérieurs avant leur décaissement ; ces dépenses sont prises en compte lors de la vérification du jalon correspondant, mais aucun décaissement anticipé ne sera effectué. Le tableau au <u>point 5.2</u> récapitule les règles applicables selon les différentes situations rencontrées.
Mécanisme de soumission des demandes de décaissement et documents associés	La demande de décaissement sera soumise au Gestionnaire de Fonds par un canal qui sera précisé lors de la signature du contrat. La demande doit être accompagnée d'une demande de décaissement dûment remplie et signée dans le formulaire joint au contrat. La demande doit également être accompagnée des documents justifiant l'atteinte de l'étape précédente.
Q&A	▪ Les questions doivent être soumises exclusivement soit : Par appel au +227 76 08 37 15 ou au +227 82 18 01 88 ▪ Ou par email via l'adresse officielle du Fonds : info@arzikinhaske.com ▪ Les réponses aux questions seront publiées sur le site web du Fonds (www.arzikinhaske.com.) dans un délai d'une semaine.

Dépôt de la demande

- La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 26 août 2026 à 17h00 pour les dossiers physiques et à 23h59 pour les dossiers électroniques. Les dépôts des dossiers physiques, se feront au bureau de Arzikin Haské, situé à l'adresse suivante : Quartier Yantala Recasement, Avenue Daoura, Rue YN-187 (1ère Latérite), 2ème Étage – Immeuble à côté de l'Agence BOA.
- Les dossiers électroniques de même que les documents exigés sont à envoyer exclusivement par mail à l'adresse suivante : info@arzikinhaske.com

Annexes de l'appel G1.A4:

- A. Formulaire de demande de subvention
- B. Liste d'Exclusion
- C. Liste des produits
- D. Structuration des jalons
- E. Budget détaillé par activité
- F. Critères d'évaluation